

BULLETIN D'INSCRIPTION

AU CENTRE DE LOISIRS

VACANCES DE PRINTEMPS (Du 25 avril au 6 mai 2022)

.....



Votre enfant va aller au centre de loisirs pendant les vacances de printemps ?

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE.

Quand l'inscrire?

Du 21 mars au 4 avril 2022 inclus.

Vous devez remplir un bulletin par enfant et pour chaque modification éventuelle. S'il y a des frères ou sœurs à inscrire, merci de compléter un bulletin pour chacun·e.

MODALITÉS ET RENSEIGNEMENTS



Sur internet : www.paris.fr/facilfamilles,
en vous connectant avec vos identifiants



Sur ce bulletin papier

à remettre au **Responsable de l'équipe d'animation** (REV) de votre école.



Si vous utilisez le bulletin papier, vous recevrez un SMS de confirmation de votre inscription (merci de nous donner votre numéro de portable)

1. L'inscription est obligatoire pour venir au centre de loisirs. Elle est possible à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas, dans le centre de loisirs de votre choix.

2. Si votre enfant est inscrit mais qu'il ne vient pas au centre, vous devrez payer la journée ou la demi-journée, sauf en cas d'absence pour maladie. Pour être remboursé, vous avez 2 mois pour donner le certificat médical de votre enfant :

- par internet, sur le site **www.paris.fr/facilfamilles**
- par courrier à la **Mission Facil'familles-210 quai de Jemmapes - 75010 PARIS**

+ 30%



Attention, vous paierez 30 % plus cher :
si votre enfant vient au centre de loisirs sans être inscrit ;
si votre enfant est inscrit dans un centre mais qu'il va dans un autre.



NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PORTABLE

(pour vous appeler en cas d'urgence et pour recevoir des informations sur les inscriptions)

Parent 1, tuteur·trice, autre responsable légale :

Parent 2, tuteur·trice, autre responsable légale :

NUMÉRO FACIL'FAMILLES
(vous le trouverez en haut à gauche sur votre dernière facture)

ADRESSE MAIL@.....
(pas obligatoire mais vous permet de recevoir des informations sur l'inscription)

NOM, PRÉNOM DE LA PERSONNE QUI INSCRIT L'ENFANT :
(précisez si vous êtes parent 1, parent 2, tuteur·trice, autre responsable légale)
.....

J'ai bien lu les informations sur l'inscription en centre de loisirs.

Lu et approuvé, le...../...../.....

Signature

INSCRIPTION

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT À INSCRIRE :

.....
Née le/...../..... à

Nom de l'école de l'enfant et sa classe (année scolaire 2021/2022) :

.....

Adresse du centre de loisirs que l'enfant va fréquenter :

.....

Centre de loisirs maternel

Centre de loisirs élémentaire

ATTENTION : Merci de remplir un bulletin par centre et de bien vérifier au préalable ses dates d'ouverture.

CALENDRIER : VACANCES DE PRINTEMPS 2022



(Faire une croix les jours ou votre enfant viendra au centre.
L'enfant ne peut pas venir seulement pour le repas.)

Lundi 25/04	Mardi 26/04	Mercredi 27/04	Jeudi 28/04	Vendredi 29/04
<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin
<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas
<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi

Lundi 02/05	Mardi 03/05	Mercredi 04/05	Jeudi 05/05	Vendredi 06/05
<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Matin
<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas	<input type="checkbox"/> Repas
<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi	<input type="checkbox"/> Après-midi

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Vous souhaitez plus d'informations sur cette organisation ?
Vous souhaitez de l'aide pour remplir ce bulletin ?



Le responsable de l'équipe d'animation est à votre écoute tous les jours à l'école et tous les mercredis après-midi au centre de loisirs.



Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du **3975** ou de la Circonscription des affaires scolaires de votre arrondissement.

Arrondissement	Téléphone	Arrondissement	Téléphone
Paris Centre	01 84 82 12 28	11 ^{ème} /12 ^{ème}	01 86 21 20 44/20 45
5 ^{ème} /13 ^{ème}	01 71 18 74 74	16 ^{ème} /17 ^{ème}	01 53 05 25 50
6 ^{ème} /14 ^{ème}	01 40 46 44 44	18 ^{ème}	01 84 82 37 00
7 ^{ème} /15 ^{ème}	01 71 28 29 24	19 ^{ème}	01 80 05 43 80
8 ^{ème} /9 ^{ème} /10 ^{ème}	01 80 05 43 01	20 ^{ème}	01 71 28 78 67

N'oubliez pas !

Si vous inscrivez votre enfant pour la première fois au centre de loisirs, vous devez demander la fiche sanitaire (pour informer des vaccins, allergies) auprès du responsable de l'équipe d'animation de votre école. Cette fiche sanitaire doit être complétée et remise au responsable de l'équipe d'animation, dès le premier jour de centre de loisirs.

Certaines informations sont utilisées par nos services informatiques pour gérer l'inscription, la présence et la facturation des enfants en centre de loisirs. Ces informations sont communiquées à la Mairie de Paris, la Direction des affaires scolaires, la Sous-direction de la politique éducative, ainsi qu'au Responsable de l'équipe d'animation et la mission facil'familles.

La loi 2018-493 du 20 juin 2018 a modifié la loi Informatique et Liberté afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen et permettre la mise en œuvre concrète du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le RGPD vise à renforcer les droits des citoyens et à responsabiliser les organismes traitant des données personnelles.

Le RGPD a redéfini les droits des personnes dont les données personnelles sont traitées : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification et ce par le responsable du traitement ou son représentant. Ces derniers doivent démontrer qu'ils respectent leurs obligations en matière de traitement des données.

L'article 37 du RGPD prévoit la désignation d'un Délégué à la Protection des Données notamment lorsque le traitement est effectué par une autorité publique. Le DPD a pour mission d'informer et de conseiller le responsable de traitement et de veiller à l'application de la loi.

Pour obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles, il convient de contacter la mission facil'familles (210 quai de Jemmapes 75010).